DEPARTEMENT DU LOT
DIM/Ouvrages d'art

**MARCHÉ PUBLIC**
ACCORD-CADRE DE SERVICES

# Prestation d'ingénierie géotechniques pour le Département du Lot et le Syndicat Mixte des Voies Vertes du Lot

## Règlement de la consultation (RC)

| | |
|---|---|
| Consultation n° | 2026-0061 |
| Date limite de remise des plis | 07 / 12 / 2026 à 16 heures |
| Procédure de passation | Appel d'offres ouvert<br>(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique) |

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

### Acheteur :

**DEPARTEMENT DU LOT**
DIM/Ouvrages d'art
Représentant : Monsieur Serge RIGAL Président du Département
Adresse : Regourd
BP 291
Avenue de l'Europe
46005 CAHORS cedex 9
Téléphone : 05 65 53 40 00
Courriel : cellule-marche@lot.fr
SIRET : 22460001500511
Site internet : https://www.lot.fr

L'acheteur agit en tant que coordonnateur d'un **groupement de commandes** constitué comme suit :

- Département du Lot
- Syndicat Mixte des Voies Vertes du Lot (SMVVL)

### Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

**Prestation d'ingénierie géotechniques pour le Département du Lot et le Syndicat Mixte des Voies Vertes du Lot**

| Code CPV | Libellé CPV |
|---|---|
| 71332000-4 | Services d'ingénierie géotechnique |

### Caractéristiques principales du contrat :

| | |
|---|---|
| Objet du contrat | Prestation d'ingénierie géotechniques pour le Département du Lot et le Syndicat Mixte des Voies Vertes du Lot |
| Acheteur | DEPARTEMENT DU LOT |
| Type de contrat | Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services |
| Structure | Lot unique |
| Lieu d'exécution | Département du Lot |
| Durée | 4 ans - **3** reconductions |
| Développement durable | Clause sociale - Clause environnementale - Critère environnemental |
| Pénalités de retard | 100 € par jour de retard |
| Variation des prix | Révisables (formule), formule 0,150 + 0,850 x (FM0A080000m / FM0A080000o) |
| Nature des prix | Prix unitaires |

### Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants :

- impossible d'identifier des prestations distinctes.

Elle est décomposée comme suit :

Pour le Département du Lot

| Objet |
|---|
| Période initiale – *à bons de commande sans minimum et avec maximum - 200 000,00 € HT* |
| Reconduction n°1 - *à bons de commande sans minimum et avec maximum - 200 000,00 € HT* |
| Reconduction n°2 – *à bons de commande sans minimum et avec maximum - 200 000,00 € HT* |
| Reconduction n°3 - *à bons de commande sans minimum et avec maximum - 200 000,00 € HT* |

Pour le Syndicat Mixte des Voies Vertes du Lot

| Objet |
|---|
| Période initiale – *à bons de commande sans minimum et avec maximum - 50 000,00 € HT* |
| Reconduction n°1 - *à bons de commande sans minimum et avec maximum - 50 000,00 € HT* |
| Reconduction n°2 – *à bons de commande sans minimum et avec maximum - 50 000,00 € HT* |
| Reconduction n°3 - *à bons de commande sans minimum et avec maximum - 50 000,00 € HT* |

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

### Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

### Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://lot.fr rubrique "accès rapide" puis "marchés publics".

### Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Déclaration sur l'honneur
- RC - Règlement de la consultation
- Acte d'engagement
- CCAP - Cahier des clauses administratives particulières
- CCTP - Cahier des clauses techniques particulières
- DEF - Détail estimatif fictif
- BPUF - Bordereau de prix unitaires et forfaitaires
- Annexe environnementale
- Bilan GES chantier - outil de calcul (fichier excel)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 4 Mois à compter de la date limite de réception des offres.

### Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://lot.fr rubrique "accès rapide" puis "marchés publics".

## 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

### Réponse et groupement :

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement. Cependant en cas de groupement conjoint, la solidarité du mandataire sera exigée.

### Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

### Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| **Situation juridique** | |
| Déclaration du candidat (DC2) | *Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2)* |
| Déclaration sur l'honneur | *Déclaration sur l'honneur* |
| Lettre de candidature (DC1) | *Lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1)* |
| Redressement judiciaire | *Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire* |
| **Capacité économique et financière** | |
| Assurance risques professionnels | *Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels* |
| Chiffre d'affaires | *Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2)* |
| **Capacité technique et professionnelle** | |
| Moyens humains | *Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années* |
| Moyens techniques | *Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature* |
| Qualifications professionnelles | *Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)*<br><br>*Le pouvoir adjudicateur demande aux candidats de fournir :*<br><br>***- OPQIBI 1001 – Étude de projets courants en géotechnique***<br>***- OPQIBI 1002 – Étude de projets complexes en géotechnique***<br>***- OPQIBI 1008 – Réalisation et interprétation d'investigations géotechniques in situ***<br>***- ou qualifications équivalentes permettant de justifier de capacités professionnelles adaptées aux prestations du marché***<br><br>*A défaut, la preuve de la capacité pourra être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de* |

| Document | Descriptif |
|---|---|
| | *travaux de moins de 3 ans attestant de la compétence du candidat à réaliser les travaux spécifiques de ce marché pour lesquels il se porte candidat. L'impossibilité pour le candidat de justifier l'une des capacités décrites précédemment entrainera l'irrecevabilité de sa candidature.* |
| Références fournitures et services | ***Le pouvoir adjudicateur demande aux candidats de justifier la réalisation d'études géotechniques par la production de références de moins de 3 ans concernant les ouvrages suivants :***<br>***- Construction d'ouvrages d'art neufs,***<br>***- Confortement ou réparation d'un ouvrage d'art existant,***<br>***- Projet routier neuf,***<br>***- Etude de stabilité et confortement d'un glissement de terrain,***<br>***- Etude de stabilité et confortement d'un mur de soutènement***. |

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| Acte d'engagement | *Acte d'engagement et ses éventuelles annexes; à compléter intégralement sans modification* |
| BPUF - Bordereau de prix unitaires et forfaitaires | *à compléter intégralement sans modification* |
| DEF - Détail estimatif fictif | *à compléter intégralement sans modification : pour le Département du Lot et pour le Syndicat Mixte des Voies Vertes du Lot* |
| Bilan GES chantier - outil de calcul (fichier excel) | *à compléter intégralement sans modification, pour chacun des trois scénarios-types définis à l'annexe environnementale, et à joindre au Mémoire Environnemental (document C)* |
| A-Mémoire technique | *Un mémoire technique descriptif de 50 pages maximum comprenant :*<br><br>*- <u>les moyens humains affectés à l'exécution du marché</u> : composition de l'équipe dédiée, fonctions et responsabilités de chacun, Curriculum Vitae, formations, compétences et expériences en lien avec les prestations objet du marché ;*<br>*- <u>les moyens matériels affectés à l'exécution du marché</u>, et notamment les moyens d'investigation géotechnique, les équipements de forage, de carottage et de prélèvement, ainsi que la ou les foreuses susceptibles d'être utilisées comme « Machine Spécifique » ;*<br>*- <u>la méthodologie d'exécution des investigations géotechniques</u>, et* |

| Document | Descriptif |
|---|---|
| | *notamment les principes de forage, de carottage et de prélèvement, les modalités d'implantation des investigations, de recueil et d'enregistrement des observations et mesures, de réalisation des essais, ainsi que les modalités d'exploitation et d'interprétation des résultats ;*<br>*- les moyens techniques et logiciels mobilisables pour l'exécution des prestations, notamment les logiciels de calcul et de modélisation nécessaires aux études géotechniques, aux analyses de stabilité et aux problématiques liées aux ouvrages d'art et aux mouvements de terrain ;*<br>*- l'organisation et le principe d'intervention en urgence, notamment les modalités de mobilisation des équipes et des moyens matériels, les délais de réaction et les dispositions prévues pour assurer la réalisation des investigations ou diagnostics urgents.* |
| B- Une note regroupant : | ***Deux exemples de rapports** :*<br>*- Exemple 1 : une mission G2PRO relative à un projet d'ouvrage d'art neuf fondé sur des fondations profondes, dans un contexte géotechnique complexe (par exemple contexte karstique, ou similaire)*<br>*- Exemple 2 : une mission G5 relative au diagnostic d'un glissement de terrain, complétée par une mission G2 PRO relative à la définition des solutions de confortement.* |
| C- Mémoire environnemental | *Un mémoire environnemental descriptif de 50 pages maximum comprenant :*<br><br>*- les moyens matériels et l'organisation des interventions et des déplacements prévus pour chacune des deux mises en situation définies à l'annexe environnementale : les équipements et engins d'investigation mobilisés et leur motorisation, le nombre de personnes affectées, les distances parcourues depuis la base opérationnelle que le candidat s'engage à mobiliser jusqu'à chacun des sites fictifs, le nombre de rotations de matériel nécessaires, ainsi que les modalités de regroupement, de coordination des équipes, des sous-traitants et des éventuels intervenants extérieurs permettant de limiter les déplacements évitables ;*<br>*- le bilan des émissions de gaz à effet de serre et les mesures de réduction proposées pour chacune des deux mises en situation définies à l'annexe environnementale : les consommations énergétiques prévisionnelles déclarées par le candidat, le bilan chiffré des émissions calculé selon la méthode et les facteurs d'émission imposés par cette même annexe et par le tableau excel joint, ainsi que les mesures concrètes envisagées pour réduire ces émissions, notamment le choix et la motorisation des équipements, la disponibilité de matériels électriques ou hybrides, l'organisation logistique des interventions et la limitation des temps de fonctionnement à vide ;*<br>*- les dispositions prévues pour prévenir les risques de pollution et protéger les sols et les eaux, notamment les mesures prises lors des opérations de forage, de carottage, de prélèvement et d'essais, les modalités de stockage et de manipulation des carburants, huiles et produits nécessaires aux investigations, les mesures de prévention des pollutions accidentelles ainsi que les modalités d'intervention et d'alerte en cas d'incident ;*<br>*- les dispositions prévues pour la gestion des matériaux et déchets issus des investigations et la remise en état des emprises notamment la gestion des déblais, cuttings, boues et eaux de forage lorsqu'ils sont effectivement générés, les possibilités de réemploi ou de valorisation, les modalités de gestion et de traçabilité lorsque celles-ci sont requises par la réglementation, ainsi que les dispositions prévues pour limiter l'emprise des investigations, assurer le nettoyage et la remise en état des lieux après intervention.*<br><br>*Le candidat précisera, pour chacun de ces éléments, les moyens, procédures et modalités concrètes de mise en œuvre qu'il s'engage à appliquer dans le cadre du présent marché.* |

### Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://lot.fr rubrique "accès rapide" puis "marchés publics".

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Département du Lot - Service AJA
Hôtel du Département
Avenue de l'Europe
Regourd
BP 291
46005 Cahors cedex 9
Contact : Département du Lot (copie de sauvegarde) Acheteur
Téléphone : 05 65 53 40 00
Courriel : cellule-marche@lot.fr

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

**La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.**

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

**En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)**. A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

### Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non

substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

### Remise des documents de l'attributaire :

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L241.1 du Code des assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

### Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération | Descriptif |
|---|---|
| 1. Absence d'interdiction de soumissionner | Absence d'interdiction de soumissionner |
| 2. Aptitude à exercer l'activité professionnelle | Aptitude à exercer l'activité professionnelle |
| 3. Capacités économiques et financières | Capacités économiques et financières |
| 4. Capacités techniques et professionnelles | Capacités techniques et professionnelles |

**Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération | Descriptif |
|---|---|
| 1. Prix (50 %) | Le critère prix sera jugé sur le prix de l'offre, à partir du détail estimatif fictif |
| 2. Valeur technique (40 %) | Valeur technique |
| - Sous-critère N°1 : Les dispositions que le candidat propose de prendre pour répondre aux exigences et attendus du marché (10 pts) | Le candidat complètera son offre par un mémoire technique de 50 pages maximum, comprenant :<br>- les moyens humains, techniques et logiciels affectés à l'exécution du marché ;<br>- les moyens matériels affectés à l'exécution du marché ;<br>- la méthodologie d'exécution des investigations géotechniques ;<br>- l'organisation et le principe d'intervention en urgence. |
| - Sous-critère N°2 : La performance technique de l'entreprise (10 pts) | La présentation de deux exemples de similaires à l'objet du marché ; tels que décrits précédemment. Ces références permettront d'apprécier notamment :<br>- la pertinence et la qualité de l'analyse du contexte géotechnique et des investigations réalisées, au regard des enjeux du projet ;<br>- la pertinence des solutions et recommandations géotechniques proposées, notamment leur adéquation aux problématiques identifiées et aux contraintes du site ;<br>- la qualité et la précision des livrables, notamment la présentation, la clarté des plans, coupes, profils et illustrations, ainsi que la restitution et l'exploitation des résultats des investigations ;<br>la cohérence entre les investigations, l'analyse géotechnique, les conclusions et les recommandations, notamment en matière de dimensionnement ou de solutions de confortement. |
| 3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %) | Performances en matière de protection de l'environnement |
| - Sous-critère N°1 : Moyens matériels et organisation des interventions pour les mises en situation (6 pts) | Ce sous-critère évaluera :<br>- la pertinence et le réalisme des moyens matériels et humains mobilisés pour chacune des deux mises en situation définies à l'annexe environnementale, notamment les équipements et engins d'investigation, leur adéquation aux programmes d'investigations, ainsi que les moyens humains affectés ;<br>- la cohérence de l'organisation proposée pour l'acheminement et la mobilisation du matériel, notamment le nombre de rotations et les distances déclarées depuis la base opérationnelle que le candidat s'engage à mobiliser ;<br>- les modalités de préparation, de regroupement et de coordination des interventions, des sous-traitants et des éventuels intervenants extérieurs ;<br>- la pertinence des dispositions proposées pour limiter les déplacements évitables et optimiser l'organisation des interventions. |
| - Sous-critère N°2 : Bilan des émissions de gaz à effet de serre et mesures de réduction (6 pts) | Ce sous-critère évaluera (notamment à l'aide du fichier excel complété par le candidat) :<br>- la cohérence et la justification des hypothèses retenues par le candidat pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre pour chacune des deux mises en situation définies à l'annexe environnementale, notamment au regard des consommations énergétiques déclarées, des distances de déplacement retenues et des moyens matériels mobilisés ;<br>- le bilan chiffré des émissions de gaz à effet de serre calculé par le candidat conformément à la méthode et aux facteurs d'émission définis dans l'annexe environnementale et renseigné dans le tableau excel joint ;<br>- la pertinence et le caractère opérationnel des mesures proposées pour réduire les émissions, notamment le choix et la motorisation des foreuses et autres engins d'investigation, le recours éventuel à des matériels électriques ou hybrides, l'optimisation des consommations énergétiques, l'organisation logistique des interventions et la limitation des temps de fonctionnement à vide ;<br>- la cohérence entre les mesures de réduction annoncées, les moyens effectivement déclarés dans les mises en situation et les résultats du bilan d'émissions. |

| Critère et pondération | Descriptif |
|---|---|
| - Sous-critère n°3 : Prévention des pollutions et protection des sols et des eaux (5 pts) | Ce sous-critère évaluera :<br>- les mesures prévues pour prévenir les risques de pollution des sols, des eaux superficielles et des eaux souterraines lors des investigations ;<br>- les dispositions relatives au stockage, à la manipulation et à l'utilisation des carburants, huiles, produits de forage et autres produits nécessaires aux investigations ;<br>- les moyens et procédures prévus pour prévenir et maîtriser une pollution accidentelle ;<br>- les modalités d'alerte et d'intervention en cas d'incident ou de pollution accidentelle, notamment dans les secteurs présentant une sensibilité particulière |
| - -Sous-critère n°4 : Gestion des matériaux issus des investigations et remise en état des emprise (3 pts) | Ce sous-critère évaluera :<br>- les dispositions prévues pour la gestion des déblais, cuttings, boues et eaux de forage ainsi que des autres déchets lorsqu'ils sont effectivement générés ;<br>- les dispositions prévues en matière de gestion et de traçabilité des déchets lorsque celles-ci sont requises par la réglementation ;<br>- les mesures prévues pour limiter les emprises des investigations et assurer le nettoyage et la remise en état des lieux après intervention. |

*Modalités de calcul des notes :*

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur 20**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.
La note totale est notée : **Sur 20**.

| **Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :** | |
|---|---|
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. |
| Offre irrégulière | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur. |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat. |

### Vérification des offres :

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif fictif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif fictif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif fictif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://lot.fr rubrique "accès rapide" puis "marchés publics"**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : cellule-marche@lot.fr

### Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 Toulouse Cedex 07
Téléphone : 05 62 73 57 57
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr
Site internet : https://www.toulouse.tribunal-administratif.fr

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

**Informations de l'attributaire :** Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

**Réutilisation des données :** L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021